Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260507-260507_6-DE

MAIRIE DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2026

Délibération n° : 260507_6
Domaine : 7.10 Finances locales-divers
Objet : Enfance Jeunesse- Tarifs périscolaires 2026/2027

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le trente avril 2026 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de seize à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL Maire, Françoise HAMONOU, Adrien NOEL Maires-Adjoints, Corinne PORCHER, Stéphane DEREDEC, Régis TANGUY, Béatrice TEPHAINE, Nathalie TRUET, Hervé TESSIER, Delphine GUTIERREZ, Adeline FORTIER, Hélène BOUNIOL, Anne LEFEUVRE, Fabrice QUEMERAIS, Vincent DAUNAY, Loeïz GARDAN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

EXCUSÉS Thierry LEMARCHAND,
Sami OSMANE a donné pouvoir à Mme Annabelle QUENTEL
Camille LOPEZ a donné pouvoir à Madame Françoise HAMONOU

Secrétaire de séance : Loeïz GARDAN,

LE CONSEIL MUNCIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget des services périscolaires,

Considérant l'accompagnement financier de l'Etat par repas facturé à 1 € aux familles ;

Considérant la proposition du groupe de travail restaurant scolaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026/2027, (application à compter du 1er septembre 2026) comme suit :

	Tarifs
Pause méridienne avec repas Quotient familial de 0 à 800 €	1,00 €
Pause méridienne avec repas Quotient familial de 801 à 1300 €	3,41 €
Pause méridienne avec repas Quotient familial >1300 €	4,20 €
Repas adulte	6,60 €
Repas Accueil de Loisirs	4,20 €
Pause méridienne -Repas apporté par l'enfant (PAI uniquement)	1,14 €

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260507-260507_6-DE

ARTICLE 2 : FIXE le tarif de la garderie périscolaire comme suit :

GARDERIE	**Tarifs**
1/4 d'H garderie :	0,46 €
Goûter :	0,65€
Pénalité forfaitaire de 15 €, pour l'utilisation de la garderie périscolaire après 19 h	15,00 €

ARTICLE 3 : La recette en résultant est inscrite au budget annexe services périscolaires.

Adopté à l'unanimité

La Maire